



HAL
open science

Les dix lois de la géopolitique de la démographie

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les dix lois de la géopolitique de la démographie. *Diplomatie : affaires stratégiques et relations internationales*, 2010, 44, pp.46-49. halshs-00827795

HAL Id: halshs-00827795

<https://shs.hal.science/halshs-00827795>

Submitted on 29 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les dix lois de la géopolitique de la démographie

Les analyses géopolitiques oublient trop souvent le paramètre démographique. Par exemple, l'actualité montre comment les médias ont redécouvert récemment l'importance géopolitique de la Chine, un État qui, pourtant, a toujours abrité le cinquième de la population mondiale.

L'exception géopolitique a plutôt résidé dans la fermeture au monde de ce pays, de 1949 jusqu'au déploiement de sa politique de réouverture depuis 1989. Il était déjà acquis que le jour où elle s'ouvrirait au monde, la Chine représenterait un poids significatif : les pays membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies l'avaient bien reconnu en acceptant son adhésion en 1971, au prix de l'exclusion de Taïwan (2).

Pour qui veut comprendre la géopolitique mondiale, la question démographique est incontournable, comme je pense l'avoir prouvé en expliquant ce que j'ai appelé les « dix lois de la géopolitique des populations » (3). Afin de les démontrer, le champ des sciences sociales et humaines ne peut envisager de réaliser des expérimentations. J'ai donc pratiqué l'expérimentation invoquée en considérant l'histoire des peuples, des États et des civilisations. La mise en évidence historique de la répétition d'enchaînements

de causes et d'effets offre la possibilité de dégager des régularités et même des lois dont l'application est incontestable. Synthétisons ces dix lois en les illustrant de quelques exemples résumés.

LA LOI DU NOMBRE

Le nombre d'habitants, qu'il soit élevé ou faible, revêt une importance dans la stratégie géopolitique d'un État. À travers l'Histoire, le nombre influe sur la géopolitique interne puisque la démocratie représentative tient compte du poids électoral des différentes populations qui composent un pays. Il en va de même à l'échelon des organisations régionales : l'Union européenne attribue aux États membres un nombre de députés au Parlement européen en fonction du poids démographique des États. Le traité de Lisbonne, plus précis, a décidé que le nombre de voix au Conseil européen serait proportionnel au poids démographique des différents pays.

Avec **Gérard-François Dumont**, économiste et démographe français, professeur à l'université Paris-IV. Il est notamment l'auteur de *Démographie politique : les lois de la géopolitique des populations* (Paris, Ellipses, 2007) et président de la revue *Population & Avenir* (1).

Photo ci-dessus :
Vue du centre ville de Hong Kong et de ses buildings.
(© Shutterstock/Oksana Perkins)



Les États peu peuplés, comme Andorre ou Monaco, ont adopté au fil des siècles une stratégie géopolitique adaptée à leur faible peuplement pour limiter leur relative fragilité.

2 LA LOI DES GROUPES HUMAINS

L'histoire enseigne que la population d'un État ne peut être homogène qu'en cas – non souhaitable – d'une féroce épuración ethnique. Compte tenu de l'hétérogénéité de sa population, chaque État est amené à effectuer des choix de géopolitique interne allant du souci d'inclure tel ou tel groupe humain (4) dans la société à celui de l'exclure (génocides). Ce dernier choix comporte également des conséquences géopolitiques puisque les pouvoirs qui ont décidé de réaliser des génocides ne sont jamais – et fort heureusement – parvenus totalement à leurs fins. La Shoah et les génocides arménien, cambodgien et rwandais continuent à exercer un certain nombre d'effets géopolitiques. Les États engagent des stratégies géopolitiques fort différentes. Certains, comme la France, considèrent que la reconnaissance des libertés individuelles ne doit pas conduire à celle du groupe humain, ce dernier étant libre à travers les libertés accordées à chacun. En revanche, d'autres pays considèrent que l'inclusion de groupes humains minoritaires suppose leur reconnaissance institutionnelle, par exemple par le droit d'utiliser une langue minoritaire ou l'élection de députés représentant une minorité nationale. Les positions se complexifient en cas de situations de dualité, à savoir lorsque des territoires sont peuplés de deux groupes humains, linguistiques ou religieux, aux poids démographiques relativement similaires. Cette dualité peut aboutir à des conflits géopolitiques internes, à la mise en place d'une organisation permettant aux États de maintenir une certaine concorde sociale ou à une scission étatique.

3 4 LES LOIS DE STIMULATION OU DE LANGUEUR

Selon qu'une population connaît une dynamique ou, au contraire, un déclin démographique, son poids géopolitique s'en trouve modifié. Le Québec a préservé sa langue spécifique, le français, grâce au déclin démographique relatif des anglophones comparativement à celui des francophones qui avaient maintenu une fécondité élevée. La stimulation démographique peut créer des moyens de valorisation géopolitique, à l'exemple des États-Unis ou du Brésil dans la période contemporaine. De la même façon, mais *a contrario*, s'exerce la loi de langueur. Des pays vieillissants ou en décroissance démographique voient leur poids géopolitique diminuer ou être considéré comme en recul. La France constitue un très bon exemple du phénomène. Dans la première partie du XX^e siècle, la population de la France a stagné malgré l'avancée de l'espérance de vie, permettant à Hitler d'affirmer dans *Mein Kampf* qu'il n'aurait aucune difficulté à s'en emparer compte tenu de sa démographie. La France offre également un exemple de stimulation, car sans le renouveau démographique d'après-guerre, elle présenterait actuellement un poids démographique comparable à ceux de la Pologne ou de l'Espagne, donc nettement en retrait par rapport à l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Sans cette dynamique de population des années 1946 à 1974, la France serait un pays démographiquement second au sein de l'Union européenne.

5 LA LOI GÉNÉRATIONNELLE

La répartition des générations au sein d'une population a des effets géopolitiques. Dans nos démocraties, les populations

âgées exercent davantage leur droit de vote, ce qui entraîne des demandes sociales spécifiques. Ainsi, le choix de l'Union européenne de donner la première priorité à la lutte contre l'inflation constitue la conséquence directe du vieillissement de la société. Les rentiers ont davantage à perdre dans un contexte d'inflation que les populations jeunes. La répartition par âge et son évolution expliquent également le faible budget consacré par l'Europe aux affaires militaires – l'Europe n'assurant d'ailleurs pas son indépendance en la matière, même pour intervenir dans son environnement proche comme l'était le Kosovo.

6 LA LOI DU GENRE

Historiquement, la montée électorale des femmes et leur pouvoir accru sur le plan géopolitique sont directement liés à l'augmentation de leur part dans la population (grâce au recul de la mortalité maternelle). À l'opposé, lorsque le poids démographique relatif des hommes devient suffisamment important, des sociétés organisent des stratégies géopolitiques spécifiques (5). La Chine, qui enregistre un important déficit en femmes, autorise les hommes à acheter des épouses à l'étranger (au Vietnam notamment) et augmente son budget militaire afin d'enrôler davantage d'hommes dans les rangs de l'armée chinoise. Enfin, Pékin développe en Afrique une politique destinée à répondre à la fois à des finalités économiques et à des besoins sociaux – des pays africains, comme l'Éthiopie, organisent des maisons closes spécifiquement dédiées à la clientèle chinoise. Ces quelques exemples mettent en évidence un phénomène majeur voué à s'amplifier, le déficit de filles étant plutôt en voie d'aggravation en Chine.

7 LA LOI DU DIFFÉRENTIEL

Les différentiels migratoires contribuent à expliquer l'évolution géopolitique de chaque pays. L'histoire migratoire d'Haïti montre que les Espagnols (6) se sont installés dans la partie orientale de l'île d'Hispaniola alors que les Français se sont installés dans la partie occidentale (7). La partition de l'île en deux États, Haïti et la République dominicaine, a suivi la géographie migratoire. Il en a été de même au Timor, où la partition résulte directement d'une installation des Néerlandais à l'Ouest et des Portugais à l'Est.

8 LA LOI D'ATTIRANCE

Toute attirance migratoire exerce des effets géopolitiques. En Amérique du Nord, ce phénomène déboucha sur la fondation des États-Unis. L'immigration d'attraction est de nature à consolider

Photo ci-dessous :

Lors de la fête de Makar Sankranti, le 14 janvier de chaque année, une grande partie du peuple indien se rassemble sur les bords du Gange pour effectuer le rite de la pūjā. (© Shutterstock/Jeremy Richards)



géopolitiquement les États existants, pour peu qu'une politique intelligente y soit conduite. C'est ainsi que les États-Unis sont devenus une grande puissance, passant de 5 millions d'habitants en 1800 (8) à 310 millions aujourd'hui. L'immigration d'attrance produit des effets géopolitiques dans le pays d'installation, dans celui de départ et sur les rapports entre les deux.

9 LA LOI DU REPOUSSEMENT

Lorsque des populations se trouvent repoussées d'un territoire, de façon contrainte ou indirecte, s'enclenchent un certain nombre d'effets géopolitiques. Ainsi la question géopolitique en Nouvelle-Calédonie est notamment l'héritage de la condamnation à l'éloignement des communards en 1871. Le repoussement des forçats anglais a abouti à la création de l'Australie. Les repoussements de populations entraînent également des changements de sentiments, de cultures, de modes de vie – le tout engendrant des effets politiques sur les pays. Pensons par exemple au traité de Lausanne de 1923, qui valida le repoussement vers la Grèce des populations grecques vivant en Anatolie, et vers l'Anatolie des populations turques. Sa logique de purification ethnique constitue un élément fondamental pour comprendre la spécificité du nationalisme turc.

10 LA LOI DES DIASPORAS

Contrairement aux neuf lois précédentes, il s'agit d'une loi récente (9). La multiplication du sentiment diasporique est un phénomène contemporain, dû aux progrès réalisés en matière de transport et de télécommunications notamment. Au XIX^e siècle, les Anglais, Allemands ou Suisses qui quittaient l'Europe pour s'établir en Amérique du Nord, étaient contraints de tourner le dos à leurs régions d'origine. Ils ne pouvaient développer de sentiment diasporique dans la mesure où il leur était pratiquement impossible de conserver des liens – mêmes mythologiques – avec leur territoire d'origine. Ils abandonnaient donc leurs références identitaires géographiques européennes initiales. À l'inverse, la communauté juive a longtemps été la seule à adopter un comportement diasporique, même en l'absence de contact avec sa terre d'origine pendant deux millénaires, car ses références territoriales étaient largement présentes dans l'Ancien Testament et les textes de la religion juive. Désormais, en quittant un pays, une population peut conserver la connaissance de son origine géographique, des liens avec sa terre d'origine, et adopter un

comportement diasporique, c'est-à-dire nourrir des sentiments de « double territorialité » (10). Or, cette double appartenance a des effets géopolitiques. Ainsi, la diaspora arménienne en France se sent française tout en œuvrant pour que les relations de la France avec l'Arménie soient les meilleures possibles, et pour que la France reconnaisse le génocide arménien. Le même phénomène se retrouve avec d'autres diasporas, le résultat étant de nature à entraîner des problèmes de géopolitique interne. C'est le cas en France entre les diasporas turque et arménienne qui s'opposent sur le territoire de la République. Les monuments érigés en mémoire du génocide arménien doivent faire l'objet, par exemple à Lyon, d'une protection permanente.

Force est de constater que la définition de la géopolitique elle-même a évolué. De l'étude de rapports de forces entre des acteurs étatiques au début du XX^e siècle, la géopolitique doit prendre en compte des acteurs géopolitiques non étatiques, au nombre desquels figurent les diasporas. Ces diasporas jouent un rôle tout à fait essentiel à la fois dans leurs pays de résidence et dans les « pays souches » – les territoires où se localise l'origine géographique. Ce rôle croissant des diasporas est mis en évidence dans un certain nombre d'exemples, dont celui, très éclairant, de la diaspora indienne aux États-Unis. Pendant la guerre froide, les États-Unis furent les alliés traditionnels du Pakistan tandis que l'URSS soutenait l'Inde. L'échiquier a considérablement évolué ! L'une des raisons provient notamment de l'action de la diaspora indienne aux États-Unis (11), laquelle a beaucoup œuvré pour favoriser un rapprochement entre New Delhi et Washington, ce qui a abouti à un certain nombre de traités signés entre les deux pays.

De même, l'indépendance des pays baltes doit beaucoup au travail géopolitique entrepris par les diasporas baltes aux États-Unis, qui militèrent en permanence pour faciliter ce processus. L'ancienne présidente de Lettonie, Vaira Vike-Freiberga, retournée en Lettonie une fois l'indépendance retrouvée, faisait justement partie de cette diaspora. Les diasporas constituent désormais un troisième acteur des rapports géopolitiques. Les États qui accueillent des diasporas sur leur sol ne peuvent conduire d'action géopolitique sans prendre en compte cette réalité. Le Royaume-Uni est obligé d'intégrer la réalité de la présence d'une importante diaspora pakistanaise et indienne dans ses relations avec le Pakistan et l'Inde.

Les dirigeants ont-ils conscience du poids de la démographie et n'incluent-ils dans une démarche stratégique ?

Dans la plupart des États, la prise de conscience est insuffisante, par exemple pour les lois du nombre et des diasporas. À l'instar de la Chine, le Brésil est aujourd'hui « redécouvert ». Peuplé seulement de 5 millions d'habitants au début du XIX^e siècle, il en compte aujourd'hui plus de 190 millions. Alors que la doctrine Monroe (12) semblait guider la géopolitique de l'Amérique dans son ensemble aux XIX^e et XX^e siècles, une telle posture ne tient plus. Jusque dans les années 1950, l'Amérique du Nord était plus peuplée que l'Amérique latine, et le Brésil restait une petite puissance par rapport aux États-Unis. Aujourd'hui, la donne a bien changé : le Brésil est le 5^e pays du monde. Conséquence des différentiels démographiques, la doctrine Monroe est morte, de même que le G8. Et la légitimité du Conseil de Sécurité des Nations Unies sous sa forme actuelle est fort ébranlée, comme on le constate avec la participation du Brésil aux discussions sur la question iranienne. En 1945, les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité représentaient la majorité de la population

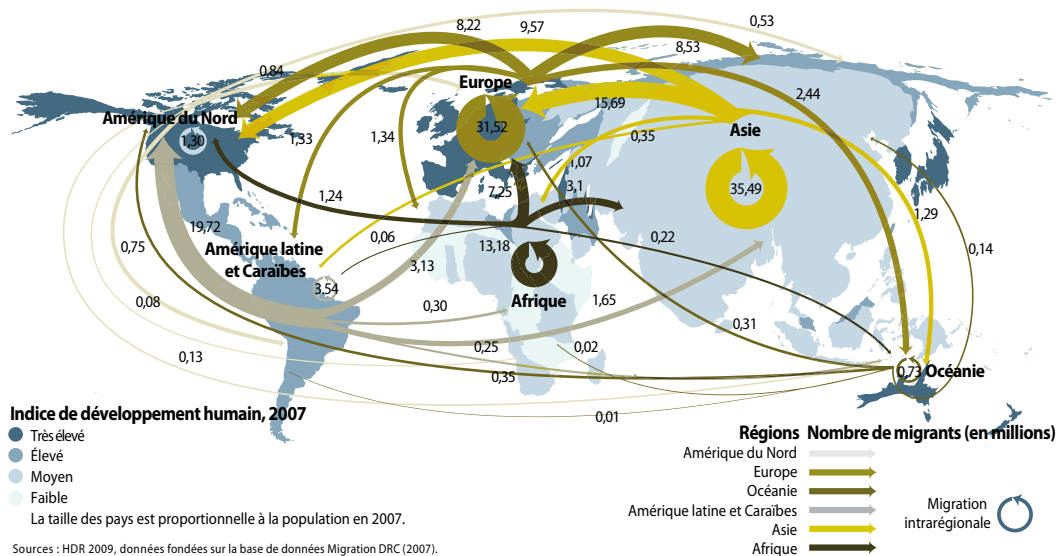
Photo ci-dessous :

Scène quotidienne sur la cinquième avenue de New York. (© Shutterstock/CSP)





ORIGINE ET DESTINATION DES MIGRANTS INTERNATIONAUX (CIRCA 2000)



mondiale (à eux seuls ou à travers leurs colonies). Compte tenu des évolutions démographiques différentielles, ces cinq États membres permanents ne sont plus représentatifs, d'où des contestations ou le passage du G8 au G20.

Face aux réorganisations qui se profilent, la question démographique reste-t-elle un sujet tabou ?

Ces questions restent, hélas, souvent taboues. Nous vivons encore sur un héritage, la plupart de nos concitoyens n'ayant pas tout à fait compris que la séparation du monde en deux blocs était révolue. Durant quarante ans, on se contentait de distinguer les États détenteurs de l'arme nucléaire et le reste du monde. La possession du feu atomique était le plus souvent le seul paramètre géopolitique considéré comme digne d'analyse à l'exclusion d'autres variables géopolitiques. Or l'implosion de l'Union soviétique s'explique par les paramètres géodémographiques, soit précisément, comme je l'ai montré dans mon livre, par l'exercice cumulé de toutes les lois de la géopolitique des populations, à l'exclusion, bien évidemment, de la loi de stimulation. Dans un pays comme la France, l'analyse démographique reste quelque peu taboue alors que le pragmatisme anglo-saxon est prêt à approfondir davantage ces questions. En géopolitique, un fossé reste à combler, car trop d'acteurs raisonnent sur des vulgates qui ne correspondent pas à la réalité actuelle et omettent les enseignements de la démographie politique. Ainsi la géopolitique de l'Afghanistan et son futur possible ne sont compréhensibles qu'en prenant en compte la loi des groupes humains. Il est donc indispensable pour la connaissance géopolitique de se référer à ce que j'ai appelé les « dix commandements de la géopolitique des populations ».

À titre d'exemple, quel État a intégré la dynamique de ces diasporas sur le plan politique ?

L'Inde constitue un exemple éclairant, car ses gouvernants ont opéré un virage à 180 degrés. Voici quelques dizaines d'années, la politique indienne considérait que tout ressortissant indien quittant le pays pour s'établir ailleurs n'existait plus. Puis, dans les années 1990, l'Inde s'aperçoit que le réservoir d'Indiens installés de par le monde lui offre un outil de valorisation géopolitique. La

prise de conscience est telle que la revendication est forte d'accorder la nationalité indienne à tous les descendants d'Indiens vivant dans tous les pays du monde. L'Inde a également décidé d'en dresser un inventaire précis et organise chaque année une grande réunion de la diaspora pour remettre un prix à l'un des Indiens de la diaspora considéré comme ayant favorisé les relations géopolitiques de l'Inde. Le prix fut récemment décerné au président de Maurice, d'origine indienne, qui continue à jouer un rôle important dans le jeu géopolitique favorable à l'Inde. Le Rwanda a également bien intégré l'importance de sa diaspora.

Entretien réalisé par Sophie Clairet

Notes

- (1) www.population-demographie.org
- (2) La Chine, alors avec 600 millions d'habitants, fut acceptée comme membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies en 1945. Le régime, balayé par la révolution en 1949, se réfugia à Taïwan et le siège de membre permanent fut occupé par Taïwan. Pékin récupéra son siège permanent en 1971 - Nixon soutenant la Chine contre l'URSS.
- (3) Gérard-François Dumont, *Démographie politique : les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
- (4) Le groupe humain est une population qui vit depuis longtemps sur un territoire. Il se distingue clairement de la diaspora, car il n'est pas issu d'un phénomène migratoire, ou issu d'un phénomène migratoire trop ancien ou méconnu pour nourrir un sentiment de diaspora. Ainsi les Hongrois, arrivés au IX^e siècle dans la plaine de Hongrie, et présents notamment dans le sud de la Slovaquie, y forment un groupe humain, non une diaspora.
- (5) Voir Gérard-François Dumont, « Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ? », *Géostratégiques*, n°17, septembre 2007 (http://www.strategicsinternational.com/17_06.pdf)
- (6) Ils y exploitèrent les mines d'or.
- (7) Ils y développèrent les plantations de tabac.
- (8) Le pays est alors moins peuplé que la France, la Grande-Bretagne, l'Italie ou l'Espagne, considérées séparément.
- (9) Le passage d'un usage singulier du terme (réservé à la diaspora juive) à un usage pluriel date du XX^e siècle.
- (10) Des sentiments à la fois vis-à-vis de son pays de résidence et vis-à-vis de son pays d'origine.
- (11) Voir Gérard-François Dumont, « Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne », *Géostratégiques*, n° 19, avril 2008.
- (12) L'Amérique latine était la chasse gardée de l'Amérique du Nord.